

43 - Mise à disposition de salles et de matériels pour l'organisation d'élections primaires internes à un parti politique

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Les partis politiques peuvent être amenés à solliciter la Ville pour l'organisation d'élections primaires internes.

La circulaire ministérielle NOR : IOC/A11/00873/C du 10 janvier 2011 précise les conditions dans lesquelles cette aide peut intervenir en soulignant :

- que les mairies ont la faculté de mettre à disposition d'un parti politique les locaux selon les conditions de mise à disposition des propriétés communales ;
- que les personnels municipaux peuvent être mis à contribution, à charge pour les mairies de fixer les conditions de rémunération de ces services ;
- que les maires sont tenus de communiquer la liste électorale dans les conditions prévues par le Code Electoral ;
- que les communes peuvent prêter le matériel de vote (urnes et isoairs).

Une délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2009 prévoit la mise à disposition gratuite des salles et équipements municipaux pour les réunions et rassemblements organisés par les partis politiques présentant des candidats aux élections, et ce dans les cinq mois précédant l'élection. L'organisation d'élections primaires internes n'étant pas prévue, une délibération spécifique est nécessaire.

Dans le même esprit, il est donc proposé de définir les conditions de mises à disposition de moyens dans le cadre de l'organisation d'élections primaires internes aux partis politiques :

- Prêt gratuit des salles municipales
- Prestations du service Manutention pour le prêt de matériel tel que tables, chaises, urnes, isoairs, etc., selon le tarif en vigueur adopté par le Conseil Municipal
- Facturation du coût du gardiennage supplémentaire si nécessaire selon les salles, pour un montant de 19,32 € par heure et par salle. Ce tarif donnera lieu à une actualisation annuelle décidée par le Conseil Municipal
- Fourniture de la liste électorale sur Cdrom au montant limité par arrêté ministériel et arrondi à 2 € le Cdrom.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la mise à disposition des partis politiques qui en feraient la demande de locaux, matériels et services pour l'organisation d'élections primaires internes dans les conditions sus-énoncées,

- autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

«**M. LE MAIRE** : Il s'agit du parti socialiste. J'ai donc souhaité, alors que beaucoup de villes mettent des salles à disposition gratuitement, pour éviter la critique donc j'espère qu'il n'y en aura pas, qu'on mette des salles à disposition comme on le fait toujours gratuitement mais qu'on ferait payer les heures du personnel municipal. Ces dispositions-là d'ailleurs sont d'ordre général et s'appliqueront si d'autres partis voulaient organiser des primaires. Il n'y aura donc pas de coût pour la Ville. Mme JEANNIN, la gauche moderne veut faire des primaires ?

Mme Martine JEANNIN : Non. Nous, quand je dis nous c'est tous les partis politiques présents lors de la séance du 5 novembre 2009, avons validé le principe de la gratuité de la mise à disposition des salles municipales 5 mois avant la date des élections. C'était en fait une mesure équitable et tous les partis en tiraient un avantage. Aujourd'hui vous nous demandez de modifier la délibération de 2009 parce qu'un seul parti politique, le vôtre, le parti socialiste, a décidé de faire voter tous les citoyens pour les primaires et ainsi désigner leur candidat. Pour vous on le sait, c'est HOLLANDE.

M. LE MAIRE : C'est vrai ça !

Mme Martine JEANNIN : On peut cependant se poser la question, pourquoi le parti socialiste ne prend-il pas exemple sur les autres partis politiques de leur majorité, parti communiste ou EELV qui se sont débrouillés tout seul en utilisant leur propre permanence ou qui ont fait voter leurs militants par voie électronique.

M. LE MAIRE : Il y a peut-être un peu moins de monde qui va voter.

Mme Martine JEANNIN : De plus, c'est une manière très indélicate de faire payer 1 € à chaque électeur pour décider de votre propre candidat, indélicate par rapport à vos propres militants socialistes qui à mon avis devraient être les seuls à décider de votre candidat, sans parler des fichiers car on le sait tous, en général entre les deux tours les partis politiques s'agitent, deviennent nerveux et regardent de près qui a voté ou qui n'a pas voté...

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'on a été élu au premier tour, ça évite d'être nerveux après !

Mme Martine JEANNIN : ...tout simplement pour appeler au vote les absents du premier tour. Si on peut concevoir l'intérêt de la manœuvre pour tous les partis politiques, ne peut-on pas penser que la manœuvre adaptée à un seul parti risque de nuire aux non-votants ou aux non-socialistes ? Je continue à penser que la mise à disposition 5 mois avant l'élection était une bonne mesure et je m'en tiendrai là. Je vote contre ce que j'appellerai la tactique socialiste.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas polémiquer là-dessus.

Mme Martine JEANNIN : Il n'y a pas besoin de polémiquer, c'est mon avis.

M. LE MAIRE : C'est une primaire, c'est un principe démocratique et je ne suis pas sûr que d'autres partis, entre autres celui auquel vous appartenez, ne feront pas les choses de cette même façon dans quelques années. C'est aussi connu dans d'autres grands pays démocratiques. D'abord nous ne modifions pas la délibération de 2009. On rajoute simplement un paragraphe parce qu'il y a une demande pour des primaires, c'est quelque chose de nouveau et qui sera peut-être utilisé par d'autres partis donc cette mesure-là est une mesure d'ordre général. Ce que je tiens à dire et à redire alors que la quasi totalité, je me suis d'ailleurs fait un peu disputé par certains de mes amis, la quasi totalité des villes mettent à disposition gratuitement, j'ai tenu à ce que ce ne soit pas gratuit, qu'au contraire on fasse payer les heures du personnel pour être irréprochable. Donc les salles sont mises à disposition gratuitement puisqu'il n'y a pas de dépenses, si ce n'est que l'électricité alors on verra s'il faut compter les frais d'électricité, mais les frais d'ouverture, de mise en place et les frais de nettoyage seront pris en charge par l'organisation politique, donc il me semble que c'est très clair. C'est soumis à l'examen du Conseil Municipal, les choses sont parfaitement claires, parfaitement légales.

Quant aux accusations que vous avez faites qui tenteraient de discréditer le caractère honnête de cette opération, dire qu'on va aller regarder ceux qui ont voté ou pas, excusez-moi Madame JEANNIN, mais on juge souvent les autres par rapport à soi-même.

M. Pascal BONNET : Vous avez eu la franchise de nous dire que vous faisiez cela pour l'élection primaire...

M. LE MAIRE : Je serais malhonnête de vous dire le contraire, vous le savez bien.

M. Pascal BONNET : C'est bien, mais vous avez pensé que c'était pour le cas où l'UMP en face (réactions)...

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, si c'est l'UMP qui est en face je m'en réjouirais.

M. Pascal BONNET : On le sait, si on peut on le fera.

M. LE MAIRE : D'abord vous auriez les mêmes conditions et je m'en réjouirais parce qu'au moins pour une fois à l'UMP il y aurait une désignation démocratique.

M. Pascal BONNET : Il y a beaucoup de démocratie à l'UMP mais on utilise souvent Internet. Je voulais vous dire que je ne suis pas choqué que le PS organise des primaires et s'en donne les moyens. Vous faites preuve de transparence j'entends bien, vous allez faire payer les moyens mis à disposition. Ceci étant, c'est vrai qu'on a, il n'y a pas longtemps, voté une disposition et parce qu'il y a les primaires du PS, une nouvelle disposition est mise en place. Mais ça avance vers la démocratie et moi je ne suis pas choqué. A ce moment-là je souhaiterais que la mise à disposition gratuite des salles aux partis politiques soit permanente, que ce ne soit pas uniquement un effet d'opportunité. Je sais que la Ville de Pontarlier a fait ce choix-là il y a quelque temps, si on met à disposition des partis politiques représentés au Conseil Municipal les salles en permanence et non pas par effet d'opportunité parce qu'il y a une primaire, là je voterai pour. Autrement je voterai contre.

J'ai entendu des débats à ce sujet-là. Le PS a pris un engagement de destruction des fichiers auprès du Ministre de l'Intérieur donc il y a des garanties. Je vais dire une chose, je fais confiance au PS sur son honnêteté, il s'organisera. Pour s'organiser entre eux ça sera une autre question, il y a des gens qui ont moins confiance entre eux que je n'ai confiance en eux, mais par contre j'ai une question qui nous concerne tous : si le FN demande la même chose que fait-on ?

M. LE MAIRE : A mon avis, on fera certainement la même chose.

M. Pascal BONNET : C'est ça qui m'inquiète.

M. LE MAIRE : A partir du moment où ce sera un parti pour une élection présidentielle, je ne vois pas au nom de quoi je pourrais lui refuser.

M. Pascal BONNET : Donc on ouvre une porte quand même.

M. LE MAIRE : On n'ouvre pas une porte. Cela dit d'ici à ce qu'il y ait une primaire au FN, il y a encore du chemin à parcourir. Simplement Monsieur BONNET, les règles sont claires : c'est 5 mois avant les élections pour tous les partis politiques. Là il y a effectivement une demande. S'il y avait un autre parti qui voulait faire quelque chose de similaire ou qui y ressemblerait, en parfait démocrate je mettrais bien entendu exactement les mêmes moyens et aux mêmes conditions, ça ne pose aucun problème. Mais je n'allais quand même pas vous faire passer ce rapport sans dire que cela concernait parce que vous m'auriez traité de malhonnête et vous auriez, à la limite, eu raison.

M. Frank MONNEUR : En fait ici on touche un peu le cœur du problème démocratique. On voit bien que le parti socialiste avec ses primaires ouvertes ouvre une nouvelle ère démocratique dans notre pays puisque c'est ouvert à l'ensemble des électeurs. Je rappelle que ce processus effectivement a été validé par la CNIL et que derrière, toutes les garanties sont prises ; c'est vraiment dans la légalité constitutionnelle que cela se réalise et au contraire nous souhaitons que tous les partis républicains agissent de la même façon puisque je crois que nous allons vivre un formidable élan démocratique, et j'engage les autres partis à agir de la sorte».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (1 abstention - 1 contre), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [7 contre : 6 du Groupe UMP-NC (M. ROSSELOT (2), M. GIRERD (2), M. BONNET (2) et 1 du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.